



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 septembre 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 19 septembre 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI avaient respectivement donné procuration à Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. TEXIER, M. DEDIANNE Alain, M. BOURDOUNE et M. DAPOIGNY.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD et Mme SEDIRA.

Excusés : M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme MEFTAH Sophie.

N° 2024-102 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'AQUARELLES SPCC AUPRÈS DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ET DE LA DRAC :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Ville de Clamecy a réservé en juin et acquis en juillet, pour le musée, auprès d'une salle des ventes d'Angers, deux albums contenant vingt-quatre aquarelles réalisées dans les années 1930 par Jean Neveu-Lemaire pour les locaux administratifs de l'usine de la SPCC de Clamecy.

Monsieur le Maire indique que pour cet achat il est possible de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 1 988 € auprès de la Drac de Bourgogne Franche-Comté et une subvention de 1987 € auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté et auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté les subventions les plus élevées possibles.

Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE
Maire